

Gestion des ressources minérales et conflits au Mali et au Niger

Par **Damien Deltenre**

12 décembre 2012

Résumé

Les ressources minérales représentent des secteurs importants des économies du Mali (or) et du Niger (uranium et pétrole). Dans le contexte incertain qui suit la crise libyenne de 2011 et l'effondrement du Mali début 2012, il convient d'étudier dans quelle mesure les richesses naturelles de ces deux pays possèdent un potentiel de prévention ou d'aggravation des conflits. La gestion malienne et nigérienne des ressources naturelles est examinée au départ d'un cadre analytique centré sur les notions de rentabilité, de diversité, de durabilité et d'équité. Pour terminer, cette étude montre que les ressources minières contribuent à l'aggravation des tensions au Mali tandis qu'elles incitent à la coopération dans le cas du Niger.

Mots clés : Sahel, Mali, Niger, Gestion des ressources naturelles, Or, Uranium, Pétrole.

Abstract

Mineral Resources Management and Conflicts in Mali and Niger

Mineral resources represent major sectors of the economies of Mali (gold) and Niger (uranium, oil). In the uncertain context following the 2011 Libyan crisis and the crumbling of Mali in early 2012, the potential of natural resources to preventing or aggravating conflicts in both countries should be studied. Malian and Nigerian natural resources management policies are examined using a framework of analysis based on the notions of profitability, diversity, durability, and equity. Finally, this paper shows that mineral resources contribute to an aggravation of tensions in Mali while they constitute an incentive for cooperation in the case of Niger.

Keywords : Sahel, Mali, Niger, Natural Resources Management, Gold, Uranium, Oil.

Citation :

DELTENRE Damien, *Gestion des ressources minérales et conflits au Mali et au Niger*, Note d'Analyse du GRIP, 12 décembre 2012, Bruxelles.

URL : <http://grip.org/fr/node/762>



Introduction

À l'occasion d'une table ronde de donateurs organisée à Paris le 13 novembre 2012, le président du Niger Mahamadou Issoufou a affirmé le lien étroit entre la sécurité et le développement. Détail évocateur, celui-ci était accompagné de son ministre de la défense et de celui... des mines¹. À la lumière des événements récents qui ont affecté le Sahel, une lecture des enjeux sécuritaires de cette région pourrait gagner à intégrer la dimension relative aux ressources naturelles, en particulier minérales, étant donné l'importance économique que représentent l'or et l'uranium pour le Niger et son voisin, le Mali².

Cette note d'analyse se propose d'étudier le cas de ces deux pays d'Afrique saharienne qui partagent de nombreux points communs. Géographiquement, il s'agit de territoires enclavés, situés sur les marges méridionales du Sahara et dont la superficie réunie représente près de quatre fois la France. Au sein de chacun d'eux, la région Sud, fortement peuplée, basée sur l'agriculture, contraste nettement avec une partie Nord, beaucoup plus vaste, mais aride et où la population dispersée vit de l'élevage. Cette disparité spatiale est encore amplifiée par l'histoire de ces anciennes colonies françaises. À la différence de l'Algérie, ce ne sont pas les troupes d'infanterie parties du Nord qui ont pris possession de ces territoires, mais des unités de marine venues des comptoirs du Golfe de Guinée³. L'installation des administrations coloniales au bord du fleuve Niger a eu pour conséquence un ancrage durable du centre de gravité politique et économique de ces deux colonies dans leur zone méridionale, engendrant un puissant clivage Nord-Sud dont ont hérité les États malien et nigérien, indépendants en 1960.

Au niveau de leurs ressources minérales, ces deux pays parmi les plus pauvres de la planète⁴ diffèrent grandement. Alors que le Mali est un jeune, mais important producteur d'or, le Niger possède une très ancienne industrie uranifère qui le place en quatrième position mondiale et produit du pétrole depuis 2011. Malgré ces atouts, la faiblesse des appareils étatiques locaux, confrontés à des coups d'État et à des rébellions à répétition, l'accroissement de l'appétit des grandes puissances pour l'accès aux ressources et l'instabilité régionale marquée par les conséquences de la guerre en Libye, la reprise de la rébellion et le coup d'État au Mali ainsi que par le renforcement du terrorisme islamiste (AQMI, Ançar Eddine, Mujao ou Boko Haram)⁵, ces éléments réunis suscitent de sérieuses inquiétudes quant à l'avenir de la sécurité du Mali et du

1. « Succès de la table ronde des bailleurs de fonds à Paris sur le financement du PDES 2012-2015 et de l'initiative "3n" : le chef de l'État a regagné Niamey le samedi 17 novembre 2012 », *Présidence de la République du Niger*, Niamey, 19/11/12, www.presidence.ne/affiche_page.php?parent=96&info=218 (5/12/12).
2. Le lecteur désireux de ne pas se limiter aux ressources minérales se tournera en particulier vers Hellendorff B., *Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest*, Rapport du GRIP, 2012 (7), www.grip.org/fr/node/179 (5/12/12) ainsi que vers Hellendorff B., *Changement climatique et conflits agro-pastoraux au Sahel*, Note d'Analyse du GRIP, 2/11/12, www.grip.org/fr/node/546 (5/12/12).
3. Lacoste Y., « Sahara, perspectives et illusions géopolitiques », *Hérodote*, 142 (3), 2011, p. 35.
4. En 2011, le Mali et le Niger figuraient respectivement à la 175^e et à la 186^e place sur 187 pays au classement de l'indice de développement humain. Programme des Nations unies pour le développement, *Human Development Index (HDI) – 2011 Ranking*, hdr.undp.org/en/statistics (26/11/12).
5. Pour une analyse des groupes armés actifs dans la région, voir entre autres Tran-Ngoc L., *Boko Haram. Fiche documentaire*, Note d'Analyse du GRIP, 4/10/12, www.grip.org/fr/node/605 ; Dufour J., *Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA). Fiche documentaire*, Note d'Analyse du GRIP, 22/05/12, www.grip.org/fr/node/92 ; Dufour J. & Kupper C., *Groupes armés au nord-Mali : état des lieux. Fiche documentaire*, Note d'Analyse du GRIP, 6/07/12, www.grip.org/fr/node/85 (5/12/12).

Niger⁶. Dans un tel contexte, le rôle joué par les ressources minérales dans l'émergence ou le maintien des conflits pose question. Renforcent-elles l'État qui parvient à les exploiter de manière efficiente, ou bien contribuent-elles à déstabiliser le pouvoir en augmentant le risque de conflit ? C'est parce que la réponse se trouve probablement à mi-chemin entre ces deux extrêmes que cette note d'analyse va examiner les implications sécuritaires des ressources minérales dans les cas malien et nigérien.

L'analyse qui suit se déploie selon trois parties. La première décrit la nature et l'état des productions minérales de ces pays. Dans la seconde, la manière dont ces richesses naturelles sont gérées par les deux États fait l'objet d'une comparaison systématique. Enfin, la dernière section expose les raisons pour lesquelles la gestion des ressources minérales maliennes tend à accroître le risque de violence tandis qu'elle favorise les dynamiques de coopération au Niger.

1. Inventaire des ressources minérales du Mali et du Niger

L'or constitue la seule ressource minérale de valeur exploitée au Mali, même si de petites quantités de diamants sont aussi produites à partir du minerai d'or. Il existe des gisements de bauxite (le principal minerai d'aluminium) au Sud et un projet de mine de phosphate à 130km au Nord de Gao, mais ces ressources demeureraient inexploitées en 2012⁷. À l'échelle du pays, l'activité

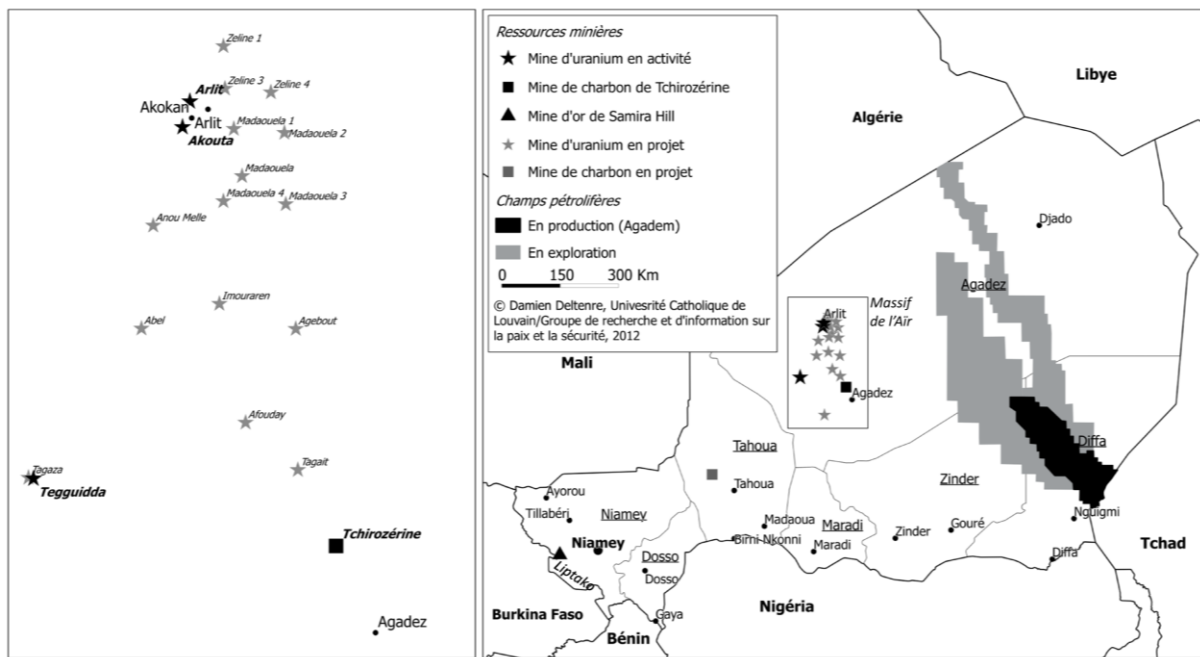
aurifère se concentre dans le Sud-Ouest du Mali, le long des frontières sénégalaise, guinéenne et ivoirienne, dans les régions de Kayes et Sikasso. Il s'agit des zones les plus peuplées, humides et agricoles du pays.

Il existe 9 mines en activité au Mali, opérées par 8 sociétés issues de 7 pays différents⁸. En plus de celles-ci, 19 sites se trouvent en état d'exploration avancée où devraient être creusés de nouveaux puits dans les prochaines années. L'or est aussi exploité de manière artisanale le long des rivières du Sud-Ouest, dans la vallée de la Kénieba. Alors que les mines emploient quelques 12.000 personnes, le secteur aurifère informel mobilise quant à lui pas moins de 200.000 travailleurs, bien que la production finale du secteur formel soit plus de 10 fois



Localisation des mines d'or du Mali

6. Pour un aperçu transversal et actualisé des questions de sécurité dans la région, voir Tran-Ngoc L., *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest*, Note d'Analyse du GRIP, 12/10/12, www.grip.org/fr/node/608 (5/12/12).
7. Schlüter T., *Geological Atlas of Africa*, Berlin, Springer, 2006, p. 164 ; Soto-Viruet Y., « The Mineral Industries of Mali and Niger », *2010 Minerals Yearbook*, United States Geological Survey, 2011, p. 1.
8. Il s'agit des mines de Goukoto et Loulo (RandGold Resources (Royaume-Uni) 80%), de Kalana (Avnel Gold Mining (Guernesey) 80%), de Kodiéran (Wassoul'or (Mali) 55% et Pearl Gold AG (Allemagne) 25%), de Morila (Anglogold Ashanti (Afrique du Sud) 40% et Randgold Resources (Royaume-Uni) 40%), de Sadiola (Anglogold Ashanti 41% et IAM Gold (Canada) 41%), de Segala Tabakoto (Endeavour Mining (Canada) 80%), de Syama (Resolute Mining (Australie) 80%) et de Yatela (Anglogold Ashanti 40% et IAM Gold 40%). L'État malien possède une participation de 20% dans chacune des mines (sauf à Sadiola où sa part se limite à 18%).



Localisation des ressources minérales du Niger

plus importante⁹. Au total, les mines d'or du Mali ont produit plus de 38 tonnes du précieux métal en 2010, ce qui fait du pays le 4e plus grand producteur africain¹⁰.

Si l'or y est exploité depuis longtemps, ce n'est qu'à partir du milieu des années 1990, à la faveur des plans d'ajustement structurel imposés au pays par les institutions de Bretton Woods, que la production a véritablement décollé, devenant un des piliers de l'économie malienne. Bien que l'or ne contribue au produit intérieur brut qu'à hauteur de 6,2%, il représente 66% de la valeur des exportations du pays. Rien que pour 2010, la rente aurifère a fait entrer 197,6 milliards de FCFA dans les caisses de l'État (27% du budget), sous forme de charges sociales (9%), de droits de douane (15%) et de taxes diverses (60%)¹¹. À elle seule, la mine de Morila, un des trois plus grands sites du pays avec Loulo et Sadiola, a rapporté 246 milliards de FCFA à l'État malien durant ses huit années d'existence¹².

L'industrie minière nigérienne est plus ancienne et repose en grande partie sur l'uranium. Les gisements uranifères du Niger sont tous localisés au centre du pays, sur la route qui relie Agadez à Arlit, dans les zones désertiques qui bordent le massif de l'Air. L'exploitation de l'uranium a commencé peu après l'indépendance du pays en 1960, sous la présidence du socialiste Hamadi

9. Atelier sous-régional d'information des pays de l'Afrique de l'Ouest francophone sur les problèmes liés à l'orpaillage. Grand Hôtel de Bamako, 8-10 décembre 2009, Vienne, Organisation des Nations-unies pour le développement industriel, 2010, p. 19 ; Mali. *L'exploitation minière et les droits humains. Mission internationale d'enquête*, Paris, Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, 2007, p. 9.

10. Au niveau africain, le Mali est précédé par l'Afrique du Sud (188 t.), le Ghana (92 t.) et la Tanzanie (39 t.). A l'échelle mondiale, le Mali se classe 19^{ème}. Les trois plus grands producteurs sont la Chine (340 t.), l'Australie (260 t.) et les États-Unis (228 t.). Brown T. e.a., *World Mineral Production 2006-10*, Keyworth, British Geological Survey, 2012, p. 27.

11. « Apports agrégés du secteur minier au trésor public », *Malikunnafofi. Base de données socio-économiques du Mali*, Bamako, Institut national de la statistique de la République du Mali, devinfo.malikunnafofi.com (15/11/12).

12. Active depuis 2000, Morila a cessé l'extraction en 2009. Elle produit de l'or à partir de ses stocks de minerai jusque 2013, date à laquelle elle cessera toute activité. « La Mine de Morila en fin de vie », *Jeune Afrique*, 18 novembre 2008, www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA_2495_p086-087.xml6 (25/10/2012).

Diori qui voyait dans ce précieux métal la clé du développement de la jeune république¹³. Très vite, la France obtint le monopole de fait de la production d'uranium nigérien. L'essor à la même époque de ses programmes nucléaires civils et militaires suscitait en effet une demande intense de la part de l'Hexagone¹⁴. Les premières mines ouvrirent en 1971 (SOMAÏR) et, à la faveur du premier choc pétrolier, en 1978 (COMINAK)¹⁵. Ce n'est qu'en 2007 qu'une troisième mine a été mise en activité près de Tegguida. La totalité de l'uranium nigérien provient de ces trois sites qui hissaient le Niger au quatrième rang mondial des pays producteurs de ce métal en 2011¹⁶.

La fin des stocks d'uranium militaire des pays de l'ancien bloc communiste, la hausse du prix des hydrocarbures ainsi que les programmes nucléaires civils annoncés en Russie, en Inde et surtout en Chine annoncent une hausse prochaine et très importante de la demande en uranium natif. Alors qu'il existe 441 réacteurs nucléaires dans le monde, 64 unités supplémentaires sont actuellement en construction¹⁷. À plus long terme, l'Agence internationale à l'énergie atomique (AIEA) estime que la puissance électrique produite par le nucléaire augmentera entre 501 et 746GW en 2030, contre 370 en 2012. Cela représente une croissance du marché de l'uranium de 135 à 201%¹⁸.

Le Niger semble avoir perçu les bénéfices possibles d'une telle hausse de la demande pour son économie. Jusqu'en 2007, le géant français du nucléaire Areva était l'opérateur unique des deux seules mines d'Arlit et d'Akouta. Cependant, à partir de l'arrivée au pouvoir de Mamadou Tandja en 1999, l'accent a été mis sur l'augmentation de la production d'uranium. Le nombre de concessions minières est passé de 6 en 2000 à 158 en 2009, dont 76% concernent l'uranium¹⁹. Cette politique a attiré un grand nombre de sociétés venues du Canada, du Royaume-Uni, des États-Unis, de Russie ou encore de Chine. C'est d'ailleurs une entreprise chinoise qui a obtenu le permis d'exploitation de la nouvelle mine de Tegguida²⁰. Ceci vient accroître la pression sur Areva

13. Grégoire E., « Niger, un État à forte teneur en uranium », *Hérodote*, 142 (3), p. 206-225.

14. Hecht G., « An Elemental Force: Uranium Production in Africa, and what it Means to be Nuclear », *The Bulletin of the Atomic Scientists*, 68 (2), p. 22-33.

15. La société des mines de l'Air (SOMAÏR) exploite une mine à ciel ouvert à Arlit. Elle appartient à Areva (63,4%) et à la société du patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN, 36,6%) entreprise publique nigérienne. La compagnie minière d'Akouta (COMINAK) exploite quant à elle la mine souterraine d'Akokan, à 5km d'Arlit. La COMINAK est partagée entre Areva (34%), la SOPAMIN (31%), *Overseas Uranium Resources Development Ltd.* (Japon, 25%) et *Empresa Nacional del Uranio S.A.* (Espagne, 10%). « SOMAÏR : producteur d'uranium en pleine croissance », *Areva*, Paris, 2012, www.areva.com/FR/activites-675/somair-a-la-recherche-d-une-plus-grande-competitivite.html et « COMINAK, exploitant de la plus grande mine d'uranium souterraine », *Areva*, Paris, 2012, www.areva.com/FR/activites-602/cominak-exploitant-de-la-plus-grande-mine-d-uranium-souterraine.html (15/11/12).

16. Avec 4.351 tonnes produites, le Niger se situe derrière le Kazakhstan (19.451 t.), le Canada (9.145 t.) et l'Australie (5.983). « World Uranium Mining », *World Nuclear Association*, Londres, août 2012, www.world-nuclear.org/info/inf23.html (15/11/12).

17. Dont 27 se trouvent en Chine, 10 en Russie et 7 en Inde. « Reactor Database », *World Nuclear Association*, Londres, 2012, world-nuclear.org/NuclearDatabase/Default.aspx?id=27232 (15/11/12).

18. *International Status and Prospects for Nuclear Power 2012*, Vienne, AIEA, 2012, p. 1, www.iaea.org/About/Policy/GC/GC56/GC56InfDocuments/English/gc56inf-6_en.pdf (26/10/12).

19. En 2010, 143 concessions étaient actives au Niger (139 minières et 4 pétrolières). Les titres miniers concernent l'uranium (76%), l'or (19%) et d'autres minéraux (5%) comme le charbon. *Rapport de Mission. Collecte et réconciliation paiements et revenus (miniers, pétroliers et gaziers). Années 2010*, Oslo, Initiative pour la transparence dans les industries extractives, 2011, p. 5.

20. Le site est exploité par la société des mines d'Azelik (SOMINA), qui appartient à la *China Nuclear International Uranium Corp.* (37,2% ; SinoU est une société d'État chinoise filiale de la *China National Nuclear Corp.*), à Beijing *Zhongxing Joy Investment Corp.* (24,8%, *ZXJOY Invest* est une société chinoise d'investissement), à *Trendfield* (5%,

qui termine quant à elle la construction du complexe minier d'Imouraren, un des 16 projets les plus avancés au Niger, lequel devrait voir le jour dans le courant de 2013 et devenir la seconde plus grande mine d'uranium au monde²¹. En 2010, les revenus miniers contribuaient pour 10% du budget de l'État nigérien, les ressources minérales constituent donc bien un enjeu de développement pour le pays²².

La jeune industrie pétrolière du Niger doit aussi beaucoup à la présidence de Mamadou Tandja. Même si la présence d'hydrocarbures était attestée dans le bassin d'Agadem depuis les années 1990, aucune grande société pétrolière ne souhaitait se lancer dans l'aventure. Le Niger est un pays enclavé. Pour profiter de son or noir il est nécessaire de construire un oléoduc pour l'amener vers le Golfe de Guinée. Par ailleurs, les prix bas et l'instabilité politique durant cette période suffisaient à rendre hasardeuse toute entreprise pétrolière dans le pays²³. L'arrivée au pouvoir de Tandja a coïncidé avec la flambée des prix du pétrole. Petit à petit, il devint possible d'envisager des projets au Niger, d'autant que la taille des blocs (entre 30.000 et 50.000km²) joue en faveur des prospecteurs. À nouveau, le président joua la carte de la Chine puisque c'est une société d'État chinoise qui a remporté en 2008 un appel d'offre pour le bloc d'Agadem. La société Exxon, qui en détenait les permis jusque 2006, ne voulait pas céder aux exigences de Tandja qui assortissait l'octroi du permis d'exploitation à la construction d'une raffinerie sur le territoire du Niger²⁴. Pour la *China National Petroleum Company* (CNPC), l'accès aux ressources semble avoir primé sur la rentabilité du projet. En 2012, elle a entamé la production du pétrole et construit une raffinerie à Zinder²⁵. La capacité de celle-ci est cependant trois fois plus grande que la consommation nationale. Ce manque de rentabilité pose problème pour l'État nigérien qui en possède 40% des parts. Puisque cette participation est financée par la vente des produits raffinés, le contrat en son état prive le Niger de revenus pétroliers pour plusieurs années. L'opacité avec laquelle ces termes ont été établis fait qu'aujourd'hui le nouveau gouvernement refuse de se soumettre à cet accord et accuse la CNPC d'avoir gonflé la note de la raffinerie, qui a coûté 980 millions de dollars au lieu des 600 prévus²⁶. Parallèlement à ces considérations, il existe un projet d'oléoduc transsaharien dont le tracé partirait du delta du Niger, passerait par la nouvelle zone pétrolière nigérienne pour ensuite rejoindre l'Algérie et la Méditerranée. La situation sécuritaire

société chinoise d'exploration minière basée aux Iles Vierges) et à l'État du Niger (33%). « Uranium in Niger », *World Nuclear Association*, Londres, octobre 2012, www.world-nuclear.org/info/inf110.html (15/11/12).

21. Areva prévoit à Imouraren une production annuelle de 5.000 t. d'uranium. A titre de comparaison, les trois plus grandes mines en 2011 étaient *Mc Arthur River* (Canada, 7.686 t.), *Olympic Dam* (Australie, 3.353 t.) et *Arlit* (Niger, 2.726 t.). Le démarrage d'Imouraren devrait propulser le Niger au rang de second plus gros producteur mondial d'uranium. « World Uranium Mining », *op. cit.* ; « Imouraren SA, une nouvelle étape dans un partenariat historique », *Areva*, Paris, 2012, www.areva.com/FR/activites-623/imouraren-sa-une-nouvelle-etape-dans-un-partenariat-historique.html (15/11/12).

22. En 2010, le budget de l'État du Niger s'élevait à 515,8 milliards de FCFA, dont 53,821 milliards provenaient de l'industrie minière. *Rapport de mission [...]*, *op. cit.*, p. 6.

23. Augé B., « Les nouveaux enjeux pétroliers de la zone saharienne », *Hérodote*, 142 (3), 2011, p. 184.

24. Grégoire E., « Coup d'État au Niger : le président Tandja Mamadou chassé par l'armée », *Hors-champ*, 22/02/2010, www.herodote.org/spip.php?article417 (30/10/12).

25. Augé B., *op. cit.*, p. 189-190.

26. Cette accusation est d'autant plus plausible que le projet pétrolier au Niger regroupe quatre éléments (exploration, forage, pipeline et raffinage) pour un investissement total de 2,7 milliards de dollars. La raffinerie est la seule composante que la CNPC ne possède pas à 100%, mais c'est aussi la seule qui accuse un dépassement du budget. Augé B., *op. cit.*, p. 195-196 et Cri de Cigogne, *Exploitation pétrolière au Niger, comment en optimiser les retombées ?*, Niamey, 2011, www.cridecigogne.org/sites/default/files/exploitation_petrole_niger_2011_cridecigogne.pdf (15/11/12).

dans le Sahara et l'inertie des gouvernements de ces trois pays empêchent pour le moment toute avancée sur ce dossier²⁷.

Le Niger dispose aussi de gisements aurifères limités dans la région du Liptako, au Sud-Ouest du pays. Cette ressource n'est actuellement exploitée que dans la seule mine de Samira Hill²⁸, ainsi que par 30.000 orpailleurs informels. La possible résolution prochaine du différend frontalier entre le Niger et le Burkina-Faso devrait toutefois réduire les incertitudes politiques dans cette zone et faire décoller une industrie aurifère encore embryonnaire²⁹. Enfin, le Niger possède quelques gisements de charbon, mais toute la production de l'unique mine de Tchirozérine est dédiée à l'alimentation de la centrale locale qui fournit de l'électricité aux installations uranifères.

2. Comparaison des politiques de gestion des ressources naturelles

2.1. Captage des revenus de l'exploitation minière

La capacité des États malien et nigérien à tirer profit³⁰ de l'exploitation des richesses naturelles extraites de leur sous-sol a été largement affectée par les crises environnementales des années 1970 et 1980, durant lesquelles ils furent touchés par des sécheresses particulièrement graves. Celles-ci ont causé des dommages importants aux cultures et ont contribué à ramener l'agriculture locale au statut d'activité vivrière³¹. En conséquence, le Mali et le Niger furent contraints de faire appel à l'aide internationale. Celle-ci vint renflouer massivement les caisses publiques : en 1974 et 1984, elle correspondait à 93,3 et 78,6% du PNB malien et à 57,5 et 52,7% du PNB nigérien. En 2010, les deux pays ont reçu respectivement 1,088 milliards et 744,2 millions de dollars d'aide au développement³².

En échange des prêts consentis par les institutions financières internationales, Niamey et Bamako ont été contraints d'appliquer des plans d'ajustement structurels. Ceux-ci se déployaient selon deux axes : libéralisation et démocratisation. Dans le secteur minier, la libéralisation s'est traduite par la rédaction de codes miniers très en faveur des sociétés minières³³ et par une évacuation aussi complète que possible de toute intervention étatique. Ces codes limitent ainsi la participation des États malien et nigérien dans les mines à 20 et 33% respectivement. Par ailleurs, ils comprennent des clauses qui garantissent la stabilité des régimes fiscaux et des droits de douane. L'État n'est donc pas libre de modifier comme il l'entend sa politique économique à l'égard des exploitants miniers. Les codes miniers offrent un ascendant aux sociétés par rapports aux gouvernements et entament sérieusement la capacité de négociation de ces derniers lors de

27. Augé B., *op. cit.*, p. 196, 198-200.

28. Cette mine est exploitée par la société des mines du Liptako (SML), propriété de Semafo Inc. (80%, société canadienne) et de l'État du Niger (20%). « Company Profile », SEMAFO, Saint-Laurent, www.semafo.com/company-profile.php (15/11/12). En 2010, elle a extrait 1,6t d'or tandis que le secteur informel en produisit 354kg. *Rapport de mission [...]*, *op. cit.*, p. 6.

29. *Différend frontalier (Burkina-Faso/Niger). Fin des audiences publiques. La Cour prête à entamer son délibéré*, Communiqué de presse, La Haye, Cour internationale de justice, 17/10/12, www.icj-cij.org/docket/files/149/17137.pdf (30/10/12).

30. Cette notion englobe les impôts, taxes ou royalties, mais aussi, d'un point de vue macroéconomique, l'activité et les emplois générés par les mines. L'approche analytique choisie est centrée sur l'État, fournisseur d'un cadre pour l'exercice de l'économie et garant des conditions de paix nécessaires au développement.

31. Grégoire E., « Niger, un État à forte teneur en uranium », *op. cit.*, p. 211.

32. Pour le Mali, les principaux contributeurs sont les États-Unis (18,2%), l'Union européenne (9%), le Canada (8,8%), la France (7,1%) et l'Allemagne (5,5%). Pour le Niger, il s'agit de l'Union européenne (20,3%), des États-Unis (13,8%), du Canada (7,2%), de la France (6,7%) et de la Belgique (4,7%) (Banque Mondiale).

33. *Le code minier du Mali. Ordonnance n°99-032/P-RM du 19 août 1999 portant code minier en République du Mali*, Bamako, République du Mali ; *Code minier. Ordonnance n°93-16 du 2 mars 1993*, Niamey, République du Niger.

l'octroi des titres et la fixation des prix. La démocratisation³⁴ s'est traduite au Mali et au Niger par la mise en œuvre d'un vaste programme de décentralisation. Dans le cas malien, elle a été très ambitieuse, tandis qu'elle demeure inachevée au Niger. Ce processus a eu pour conséquence une meilleure captation des ressources générées par l'activité minière au niveau local (prélèvement des patentes, des taxes d'exploitation ou des vignettes des véhicules). Cependant, de manière générale, les mines peinent à offrir les emplois promis aux communautés locales. Au Niger, les deux sites d'Arlit n'occupent en effet que 1.500 personnes. La future mine d'Imouraren ne devrait offrir que 1.100 postes³⁵.

Si leurs moyens sont limités, les États tentent malgré tout de mieux tirer profit de l'exploitation des ressources minérales. Particulièrement au Niger, où l'uranium représentait plus de 50% du budget national dans la seconde moitié des années 1970, lors du *boom* de l'uranium. Le président Diouri avait tenté de renégocier les termes du contrat le liant avec la France afin de tirer plus de bénéfices pour son pays, mais le coup d'État de Seyni Kountché, en avril 1974, coupa court à son projet. Ce n'est que sous le président Tandja que le Niger a pu contraindre Areva à augmenter le prix de l'uranate³⁶. Devant l'augmentation générale de la demande et face à une concurrence croissante, y compris au Niger, le géant français accepta de renégocier les contrats qui le lient au gouvernement nigérien : en dix ans, le prix de l'uranate payé au Niger a quadruplé³⁷. Au niveau pétrolier, Tandja avait posé comme condition à l'exploitation des gisements la construction de la raffinerie de Zinder afin de ne pas limiter le rôle du pays à celui d'exportateur de pétrole brut. La tournure prise par ce dossier montre cependant que les contrats négociés par l'État doivent s'inscrire dans une stratégie plus globale de développement sous peine de s'avérer contre-productifs.

Au Mali, l'industrialisation de l'exploitation aurifère est encore récente et ses effets à long terme restent difficilement perceptibles. Néanmoins, l'or agit comme un stimulant pour le PNB malien. Alors que sa croissance annuelle moyenne était de 1,17% entre 1980 et 1995, elle a bondi à 5,34% entre 1996 et 2011. Même si l'industrie produit dix fois plus d'or que la filière traditionnelle, elle ne parvient pas à compenser les emplois perdus par l'industrialisation des mines. La libéralisation prônée par les plans d'ajustement structurels produit donc des effets pervers : incursion des grands groupes miniers internationaux face auxquels les anciennes sociétés publiques ne peuvent rivaliser sur le plan économique, exploitation des ressources naturelles à bas prix, expropriation d'agriculteurs et des mineurs artisanaux qui perdent leur revenu et risque accru de pollution en raison des méthodes industrielles d'extraction. Selon un schéma comparable, le Ghana s'est hissé au neuvième rang mondial pour la production de l'or au prix de la concession d'un tiers de sa Région occidentale, du déplacement de plus de 30.000 personnes, du remplacement de 300.000 mineurs informels par 14.000 mineurs industriels et de plusieurs pollutions au cyanure dans les rivières de l'Ouest du pays³⁸.

34. Le coup d'État de 1991 mené par Amadou Toumani Touré avait mis fin aux 23 ans de régime militaire de Moussa Traoré (1968-1991), qui était parvenu au pouvoir en renversant le premier président malien Modibo Keita. Au Niger, le coup d'État contre le premier président Hamani Diouri (1974) avait laissé la place au régime militaire de Seyni Kountché et Ali Saibou. La transition vers un régime civil à partir de 1993 s'est soldée par un échec avec les deux coups d'État de 1996 et 1999 qui ont abouti à l'arrivée au pouvoir de Mamadou Tandja, lui-même déposé en février 2010.

35. Grégoire E., « Niger, un État à forte teneur en uranium », *op. cit.*, p. 212-215.

36. Oxyde d'uranium issu du premier traitement du minerai. C'est ce produit qui est exporté par le Niger.

37. Grégoire E., « Niger, un État à forte teneur en uranium », *op. cit.*, p. 218.

38. Hilson G. & Nyame F., « Gold Mining in Ghana's Forest Reserves: A Report on the Current Debate », *Area*, 38 (2), 2006, p. 175-185.

Au final, bien qu'il existe un réel effort de la part des gouvernements du Mali et du Niger pour bénéficier au maximum des richesses issues de l'exploitation leurs ressources minérales, les codes miniers en vigueur constituent des obstacles structurels qui réduisent les retombées financières pour l'État, son économie et sa population. Par rapport au Mali, le Niger bénéficie cependant d'une plus longue expérience qu'il a été capable de mettre à profit ces dix dernières années en instrumentalisant le monopole d'Areva. Les développements récents indiquent que le gouvernement du président Issoufou entend continuer cette politique³⁹.

2.2. Diversité des ressources

Du point de vue de la diversité, Mali et Niger présentent deux configurations antagonistes. Alors que le premier dispose d'une seule ressource exploitée par de nombreux acteurs, le second possède plusieurs ressources, mais qui ne sont exploitées que par trois sociétés.

La différence entre ces deux situations résulte de l'industrialisation tardive de l'économie minière du Mali. Celle-ci est née en grande partie en raison de l'ouverture forcée du pays sous le coup des plans d'ajustements structurels. Les réformes ont été rapides et tardives. Seules les sociétés étrangères aptes à mobiliser les capitaux suffisants et qui disposent de l'expérience et de la technologie requises se sont montrées capables de mettre en exploitation les sites aurifères de la Kéniéba.

Au Niger, l'évolution a été très différente. Lors de l'ouverture de l'économie nationale dans les années 1990, l'industrie uranifère était déjà largement implantée dans le pays, dominée par le monopole absolu d'Areva. La libéralisation de l'économie nationale n'a pas immédiatement permis à d'autres acteurs de s'y implanter étant donné la position dominante du géant français. Les évolutions récentes sont marquées par la percée de la Chine vers les gisements d'uranium et de pétrole. Ici aussi, la diversité des acteurs n'est pas bien grande puisque seules des entreprises d'État chinoises ont osé investir au Niger. Pour celles-ci, la pénétration du marché et l'accès aux ressources peuvent en effet compenser une faible rentabilité à court terme⁴⁰. Bien que les monopoles actuels ne soient pas menacés par l'augmentation récente de la concurrence au Niger, cette dernière a comme effet de renforcer le pouvoir de négociation du gouvernement. Comme l'affirme le président Issoufou, « *il n'y a pas de remise en cause de notre partenariat pour l'exploitation des mines d'uranium. Nous cherchons simplement à équilibrer nos relations afin qu'elles bénéficient plus au Niger* »⁴¹. Malgré tout, lors de l'attribution du permis d'Imouraren en 2009, Areva a eu besoin du soutien direct du président français Sarkozy pour éviter que cette concession ne soit acquise par une société chinoise⁴². Cet exemple montre que le monopole d'Areva perdure, mais subit une pression croissante. Même si le Niger, avec ses trois ressources, apparaît un peu mieux loti que le Mali, qui ne repose encore que sur l'or, la diversification des ressources minérales exploitées dans ces pays semble encore insuffisante pour les mettre à l'abri des fluctuations économiques qui peuvent secouer les marchés de matières premières.

39. « Uranium : le Niger juge 'très déséquilibré' son partenariat avec Areva », *Le Monde*, 25/10/12, www.lemonde.fr/afrique/article/2012/10/25/uranium-le-niger-juge-tres-desequilibre-son-partenariat-avec-areva_1781313_3212.html (29/10/12).

40. Struye de Swielande T., *La Chine et les grandes puissances en Afrique. Une approche géostratégique et géoéconomique*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2010, p. 47-48. Voir aussi Hellendorff B., *La Chine en Afrique. Survol des enjeux*, Note d'Analyse du GRIP, 13/12/10, www.grip.org/fr/node/150 (6/12/12).

41. Issoufou M., dans Faujas A., « Le Niger veut 'bâtir la résilience de ses populations' », *Le Monde*, 19/11/2012, www.lemonde.fr/economie/article/2012/11/19/le-niger-veut-batir-la-resilience-de-ses-populations_1792565_3234.html (21/11/12).

42. Grégoire E., « Niger, un État à forte teneur en uranium », *op. cit.*, p. 219.

2.3. Vision à long terme

Bien que les codes miniers contraignent les opérateurs au respect de l'environnement et de la santé des travailleurs, ils ne disent rien sur l'utilité structurelle de l'exploitation minière. Les obligations des sociétés se limitent à leurs salariés et n'englobent pas la communauté riveraine. Mali et Niger représentent deux exemples parmi d'autres de pays où le sous-sol est mis en valeur selon un schéma productiviste, sans prise en compte du caractère non-renouvelable de ce type de ressource.

Le *boom* de l'uranium des années 1970 au Niger constitue le seul exemple dans lequel les revenus de l'industrie minière ont été investis pour consolider les autres facettes de l'économie. Au début de cette décennie, la flambée des prix du pétrole a stimulé la demande en uranium pour les programmes nucléaires civils. Au même moment, le Sahel était touché par une sécheresse aux conséquences humanitaires dramatiques. Pour le Niger, l'exploitation uranifère a dès lors permis de tempérer le choc infligé au pays par cette catastrophe climatique. Le président Kountché en a profité pour abolir l'impôt sur les paysans, augmenter le salaire des fonctionnaires et réaliser de grands travaux d'infrastructure⁴³. Il ne s'agit cependant que d'un intermède puisque cette période exceptionnelle du point de vue de la croissance de la demande en uranium ne dura pas plus de cinq ans et prit fin au début des années 1980. Bien qu'il tienne davantage de la gestion de crise que d'une stratégie de gestion à long terme des ressources minérales, cet épisode constitue un exemple de mise à contribution du secteur minier pour la consolidation des autres facettes de l'économie.

Dans le contexte d'une conjoncture favorable tant pour le pétrole que l'uranium, le gouvernement du Niger a récemment obtenu le financement de son plan de développement 2012-2015 dont l'objectif principal est d'améliorer la sécurité alimentaire de sa population. Tablant sur une croissance annuelle de son produit intérieur brut d'au moins 6%, le Niger entend développer la production minière, les infrastructures ferroviaires et les règles commerciales afin d'augmenter les recettes de l'État qui doivent permettre, entre autres, d'augmenter les surfaces irriguées et l'équipement des zones rurales. Les ressources minérales sont donc mises à contribution en vue d'une amélioration structurelle et à long terme des capacités économiques et sociales du pays⁴⁴. L'article 153 de la Constitution du 25 novembre 2010, dans la section dédiée à la « *gestion des ressources naturelles et du sous-sol* » stipule d'ailleurs que « *L'État veille à investir dans les domaines prioritaires, notamment l'agriculture, l'élevage, la santé et l'éducation, et à la création d'un fonds pour les générations futures* »⁴⁵.

Au Mali, l'industrie est encore jeune et beaucoup moins concentrée que chez son voisin. Par ailleurs, les événements de 2012 ont eu pour conséquence que si des gains structurels existaient, ils ont été ruinés en grande partie par le chaos qui a suivi le coup d'État du 22 mars.

43. Ces mesures ont consisté en la construction d'écoles, de dispensaires, de routes ou de puits, ainsi qu'en l'augmentation du salaire minimum qui a presque triplé entre 1970 et 1978. *Ibid.*, p. 211.

44. Faujas A., « Le Niger veut 'bâtir la résilience de ses populations' », *op. cit.* Le plan de développement économique et social 2012-2015 mobilise un budget de 10 milliards d'euros qui proviennent de fonds propres et de bailleurs étrangers. Les 4,8 milliards qui manquaient ont été promis au Niger à l'occasion d'une table ronde tenue à Paris les 13 et 14 novembre 2012. « *Projet de communiqué finale de la table ronde* », Paris, Programme des Nations Unies pour le développement, 14/11/12, www.pnud.net/tablerondepdes.pdf (22/11/12).

45. *Projet de Constitution*, Bamako, République du Niger. Conseil suprême pour la restauration de la démocratie, 25 novembre 2010, www.gouv.ne/styles/images/doc_pdf/ConstitutionValidee.pdf (21/11/12).

2.4. Redistribution des richesses

L'équité dans la redistribution des richesses issues des activités minérales représente la plus grande faiblesse des politiques de gestion des ressources du Mali et du Niger. D'un point de vue horizontal (rapport entre le cœur du pays et sa périphérie), l'exploitation des gisements aurifères du Mali amplifie davantage la profonde asymétrie Nord-Sud qui caractérise le pays. Non seulement l'essentiel de la population, des terres agricoles et des villes se trouvent au Sud-Ouest, mais toutes les ressources minérales s'y concentrent aussi. Le Nord du pays, caractérisé par les étendues désertiques de l'Azawad, se trouve fortement démuné en termes de ressources naturelles et d'infrastructures. La situation est telle que le président déchu Amadou Toumani Touré déclarait que dans le Nord « *il n'y a pas de routes, de centres de santé, d'écoles, de puits, de structures de base pour la vie quotidienne. En fait, il n'y a rien* »⁴⁶. La mise en exploitation et l'exploration des gisements d'or viennent donc accentuer ce déséquilibre centre-périphérie. Par ailleurs, la décentralisation au Mali a induit comme effet pervers l'amplification de cette asymétrie. Puisque les collectivités locales captent mieux les richesses issues de leur sol, les communes qui possèdent des ressources augmentent leurs revenus tandis que celles qui n'avaient rien à l'origine se retrouvent dans une situation encore plus mauvaise, le financement venu du centre étant réduit⁴⁷.

Le Niger est lui aussi marqué par une profonde asymétrie entre le centre et la périphérie. La localisation des ressources minérales y joue toutefois un rôle modérateur. Alors que le centre regroupe la population et les terres agricoles, la périphérie possède l'uranium et le pétrole. Même si la décentralisation n'a pas été complètement implémentée dans ce pays⁴⁸, la présence de ces activités confère un poids économique à la périphérie que les autorités centrales ne peuvent négliger, mais place les mines au cœur des crispations sociales et ethniques qui existent au Niger.

Les codes miniers des deux pays ne comportent pas d'indications relatives au développement communautaire. Dans ces textes, les responsabilités des sociétés minières se limitent à leurs seuls employés. Par conséquent, toutes les initiatives de développement des communautés locales sont dépendantes du bon vouloir des exploitants. Il s'agit d'une contrepartie offerte aux riverains en échange de la jouissance des terres, mais aussi comme une compensation en raison du petit nombre d'emplois créés et de la déstructuration économique et démographique des villages environnants⁴⁹. Si les codes miniers obligent les sociétés minières à privilégier de la main-d'œuvre nationale, les populations locales ne sont en effet pas toujours qualifiées pour travailler dans les mines. Des migrations internes se produisent alors et modifient la structure ethnique des villages miniers. Au Niger, cette dynamique engendre un sentiment de frustration de la part des

46. *El Watan*, 4/04/09, cité par Leymarie P., « Comment le Sahel est devenu une poudrière », *Le Monde Diplomatique*, avril 2012, www.monde-diplomatique.fr/2012/04/LEYMARIE/47605#nb3 (5/12/12).

47. Au Mali, Les communes perçoivent 60% des patentes industrielles, 60% des vignettes sur les véhicules et 80% des taxes sur l'orpaillage. La décentralisation, réalisée de 1994 à 1996, a abouti à la création de 703 communes et 49 cercles. Elle résulte de la pression des institutions financières internationales pour une meilleure gouvernance, mais elle fut poussée par l'État car elle lui permettait de partager son fardeau budgétaire avec les collectivités locales et répondait aux exigences d'autonomie des rebelles Touaregs. Keita A. e.a., *Communautés locales et 'manne aurifère': les oubliés de la législation minière malienne*, Londres, IIEE, 2008, p. 28 (Legal tools for citizen empowerment) ; Seely J., « A Political Analysis of Decentralisation: Coopting the Tuareg Threat in Mali », *Journal of Modern African Studies*, 39 (3), 2001, p. 502.

48. Pour le moment, seul le niveau communal est opérationnel. Mohamadou A., *Décentralisation et pouvoir local au Niger*, Londres, Institut international pour l'environnement et le développement (IIEE), 2009, p. 3 (Dossier, 150).

49. Keita A. e.a., *op. cit.*, p. 14-15.

populations locales, écartées des emplois dans les mines au profit de travailleurs venus du Sud du pays⁵⁰.

Sur le plan de l'équité verticale (rapport entre la tête du pouvoir et la base de la population), la tendance dans les deux pays est à l'accaparement des revenus des activités minérales par les personnalités au pouvoir. Cela était particulièrement vrai au Niger. L'ère Tandja a été marquée par une opacité croissante au niveau de l'attribution des titres miniers. Non seulement l'octroi des grands contrats échappait au ministère des mines, mais l'essentiel de la rente minière était destinée à consolider la clientèle du président et à enrichir ses proches. Cette situation est en partie responsable du coup d'État qui a mis fin à son règne en 2010. Le nouveau gouvernement essaie maintenant de corriger ces errements, en tentant notamment de renégocier le contrat pétrolier conclu sous Tandja avec les Chinois⁵¹.

Même si d'autres thèmes comme la préservation de l'environnement, le positionnement des grandes puissances ou encore le rôle de l'entreprenariat privé auraient pu être examinés, la comparaison des politiques de gestion des ressources minérales des deux pays montre déjà que le Mali comme le Niger présentent des faiblesses importantes sur les quatre facettes qui viennent d'être explorées. Toutefois, par rapport à son voisin, le Niger bénéficie d'une plus grande expérience dans le domaine des ressources minérales. Le régime autoritaire de Tandja a permis au pays d'adopter une politique plus proactive qui vise à le faire profiter des retombées de l'uranium et du pétrole. Le gouvernement issu du coup d'État de 2010 bénéficie de ces réformes, tout en les continuant dans un contexte de démocratisation. Le 1^{er} mars 2011, le Niger a ainsi été admis comme pays conforme à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Par ailleurs, les articles 149 et 150 de la constitution du 25 novembre 2011 stipulent que les activités minières doivent être transparentes. À présent, tous les contrats et paiements reçus par l'État relatifs aux ressources minérales doivent être publiés au journal officiel.

3. Potentiel conflictuel des ressources minérales au Mali et au Niger

Comment la gestion de leurs ressources minérales par ces deux pays peut-elle conduire à l'émergence de la violence ? Qu'il s'agisse du Mali ou du Niger, la réponse à cette question s'articule en deux niveaux d'analyse aux dynamiques sensiblement différentes.

Au niveau local, l'activité minière du Mali comporte plusieurs facteurs qui peuvent influencer la sécurité des mines, mais surtout celle des populations riveraines. Le principal risque provient du décalage entre les attentes des communautés locales et les offres des sociétés minières. Alors que les exploitants promettent de fournir de l'emploi et du développement au bénéfice du groupe dans son ensemble, il s'agit bien souvent de stratégies destinées à obtenir les expropriations des populations locales à bas prix⁵². La faible offre d'emplois combinée à l'afflux de main-d'œuvre venue d'autres régions du Mali et au désintérêt des jeunes pour le travail agricole font que les sites miniers tendent à connaître des problèmes liés au chômage et au développement de la criminalité⁵³. Jusqu'à présent, les sociétés minières ont maintenu la paix sociale en alimentant des fonds de développement locaux qu'elles contrôlent plus ou moins directement. Cependant, la durée de vie des mines est limitée et, au Sahel comme ailleurs, si les sociétés minières sont

50. Grégoire E., « Niger, un État à forte teneur en uranium », *op. cit.*, p. 212.

51. Grégoire E., « Coup d'État au Niger [...] », *op. cit.* ; Augé B., *op. cit.*, p. 196.

52. Keita A. e.a., *op. cit.*, p. 21-25.

53. *Ibid.*, p. 15.

souvent contraintes de remettre l'environnement naturel en l'état, la reconversion sociale des anciennes zones minières n'est en pratique jamais envisagée.

Au niveau national, l'exploitation de l'or dans le Sud-Ouest du pays pose la question de l'amplification de l'asymétrie centre-périphérie dont il a déjà été question. Les gisements aurifères participent à la concentration des richesses naturelles dans le Sud du pays. Même si la décentralisation a eu un effet limitant, il existait bien jusqu'en 2012 des transferts de moyens du Sud vers le Nord, afin d'assurer la survie des populations qui y vivent, d'y réaliser des initiatives de développement et surtout d'éviter une reprise des rébellions. Assez généralement, les efforts du gouvernement malien pour maintenir l'ordre dans le Nord au moyen de transferts de fonds et de l'octroi d'autonomie politique ont suscité le mécontentement des populations du Sud. Alors que ce sont ces dernières qui produisent les richesses, celles-ci sont exportées vers le Nord du Mali⁵⁴. Par ailleurs, les faibles moyens des autorités dans cette région, surtout depuis la décentralisation, contribuent à l'émergence d'une économie criminelle dont les symptômes les plus évidents sont l'implantation d'Al Qaeda et d'autres groupes radicaux au Nord du pays⁵⁵. En fin de compte, même si l'or ne contribue pas directement au risque de violence à l'échelle du Mali, la manière dont cette ressource est exploitée contribue à amplifier une rupture déjà nette entre le centre et la périphérie du pays, division qui s'est brusquement affirmée au début de l'année 2012 et a plongé tout le pays dans le chaos.

Dans le cas du Niger, les problèmes de sécurité au niveau local sont similaires à ceux du Mali, mais avec une plus grande intensité. Les mines d'uranium sont situées dans des régions très peu peuplées. La ville d'Arlit, qui compte aujourd'hui 60.000 habitants, est née en même temps que ses mines⁵⁶. Cependant, en raison du niveau de qualification requis par Areva, ce sont en majorité les populations venues du Sud du Niger qui y ont trouvé du travail. Les communautés locales de Touaregs vivent dès lors en marge des villes et pratiquent l'élevage semi-nomade. Il existe au sein de ces groupes un fort ressentiment vis-à-vis de la déstructuration ethnique et économique qu'entraîne l'exploitation de l'uranium sur leur terroir traditionnel. Ce sentiment est encore exacerbé par le fait que rares sont les Touaregs qui retirent du bénéfice des mines⁵⁷. De plus, les mines d'uranium et le traitement du minerai peuvent présenter des risques pour la santé des travailleurs et des riverains. La prise de conscience des dangers sanitaires liés à l'extraction de l'uranium au Niger ne s'est produite que récemment. Un rapport de *Greenpeace* publié en 2010 faisait ainsi état d'une surexploitation des ressources aquifères et d'une forte pollution radiologique dans les sites miniers nigériens. Selon ce rapport, des relevés effectués à Akokan révélaient un taux de radiation dans l'air 500 fois supérieur à la normale⁵⁸. Le chômage, le ressentiment des populations locales et les problèmes environnementaux constituent les principaux facteurs locaux de conflits potentiels impliquant les sociétés minières.

À un niveau d'analyse supérieur, la localisation des gisements d'uranium et de pétrole dans les régions périphériques du pays semble représenter une opportunité de stabilisation plutôt qu'une source potentielle de violence. En premier lieu, l'économie minière de la périphérie contrebalance la manne agricole du centre du pays. Cette situation permet de limiter les problèmes de

54. Seely J., *op. cit.*, p. 516.

55. Voir, entre autres, Luntumbue M., *Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest. Cadre et limites des stratégies régionales de lutte*, Note d'Analyse du GRIP, 9/10/12, www.grip.org/fr/node/598 (6/12/12).

56. « Arlit », sur *Agadez.org*, 2004, trenteseptbis.free.fr/agadez.org/pages_culture/arlit.htm (29/10/12).

57. Grégoire E., « Niger, un État à forte teneur en uranium », *op. cit.*, p. 212-213.

58. *Abandonnés dans la poussière. L'héritage radioactif d'Areva dans les villes du désert nigérien*, Amsterdam, Greenpeace, 2010.

ressentiment des populations du Sud à l'égard de celles du Nord comme c'est le cas au Mali. Au contraire, la situation serait plutôt inversée au Niger, où le Nord voit les bénéfices tirés de l'uranium profiter davantage à Niamey qu'à Agadez. Alors que le cœur du Mali concentre le pouvoir économique et politique, le centre de gravité économique du Niger a tendance à être plus équilibré. En second lieu, d'un point de vue plus stratégique, la localisation des sites miniers nigériens pose la question de l'opportunité de l'utilisation de la violence comme forme d'expression politique. L'isolement relatif de ces installations et la faible capacité du gouvernement à assurer la sécurité sur son territoire jouent en faveur de rebelles potentiels qui choisiraient d'appuyer leurs revendications redistributives en attaquant les mines, sources de revenus pour l'État. Un élément vient toutefois modérer le risque encouru par les sites d'extraction. Le pétrole et l'uranium demandent des moyens technologiques et financiers importants pour pouvoir être exploités. À titre d'exemple, l'investissement consenti par Areva à Imouraren s'élève à 1,2 milliards d'euros, soit 155% du budget nigérien pour 2010⁵⁹. L'État ne possède pas les moyens d'exploiter seul ces ressources et encore moins les collectivités locales. Il s'agit d'une raison pour laquelle ce sont de grands groupes étrangers comme Areva et CNPC qui extraient l'uranium et le pétrole. Or, ces grandes sociétés ne peuvent consentir de tels investissements dans un climat incertain. Il existe dès lors un lien étroit entre la sécurité et la poursuite de l'exploitation minière. Dans ce contexte, les rebelles potentiels et le gouvernement sont liés. Si le pouvoir central choisit de ne pas accéder aux revendications redistributives des populations locales en utilisant la répression, alors les rebelles potentiels risquent de s'exprimer violemment en attaquant les mines, privant ainsi le gouvernement de moyens dont il a un besoin important. Ces actions pourraient interrompre l'activité minière avec pour conséquence de faire disparaître la richesse à distribuer qui constitue la base des revendications des rebelles. Dans tous les cas, l'usage de la violence à l'encontre des sites miniers pour appuyer des projets sociaux s'avère contre-productif. Les populations locales ont intérêt à négocier avec le gouvernement pour ne pas faire disparaître la manne à partager ; l'État gagne lui-aussi à négocier étant donné l'isolement des sites et l'impossibilité qu'il a à assurer leur sécurité totale. Au Niger, les ressources minérales possèdent donc un effet modérateur sur les tensions internes qui puiseraient leur source dans des problèmes de redistribution.

Les ressources minérales n'influencent pas de manière uniforme le risque de conflit au Mali et au Niger. Au niveau des communautés locales, les deux pays sont marqués par une insuffisance des sociétés minières à répondre aux attentes des populations en termes d'emploi et de développement. Par ailleurs, l'exploitation industrielle de l'or ou de l'uranium représentent de sérieuses menaces pour des écosystèmes fragiles. Au Mali comme au Niger, plusieurs facteurs s'accumulent dès lors et pourraient nourrir des demandes politiques liées à des problèmes économiques et environnementaux locaux. Au niveau national, des différences plus significatives apparaissent entre les deux pays. Alors qu'au Mali l'exploitation de l'or tend à accroître l'asymétrie du pays en concentrant les richesses dans le Sud, l'uranium et le pétrole amènent plutôt un équilibrage du centre de gravité économique du Niger. Par conséquent, dans les cas où les ressources minérales seraient mobilisées par les discours politiques, elles pourraient constituer un incitant à la coopération au Niger tandis qu'elles attiseraient les crispations au Mali.

59. Grégoire E., « Niger, un État à forte teneur en uranium », *op. cit.*, p. 220. Voir aussi, « Imouraren SA, une nouvelle étape [...] », *op. cit.*

Conclusion

Dans un récent rapport du GRIP, Bruno Hellendorff affirmait que « *Les ressources naturelles ne sont pas en elles-mêmes vecteurs de conflits. Ce sont les processus d'interactions humaines s'y rapportant qui peuvent l'être* »⁶⁰. L'analyse du cas particulier des ressources minérales rejoint cette conclusion. Même si des déterminants géographiques existent et ne peuvent être modifiés, c'est davantage la façon dont les États perçoivent ces déterminants et structurent l'exploitation des ressources minérales qui peut transformer celles-ci en outils de croissance et de développement ou en sujets de crispation sociale.

Cette note d'analyse a montré les différences et points communs entre le Mali et le Niger dans leurs politiques de gestion des ressources minérales pour en conclure que ces dernières n'influencent pas uniformément le risque de conflit. Au niveau local, les mines peinent à satisfaire les promesses faites aux communautés, tout en constituant des dangers pour l'environnement. Ce problème concerne particulièrement le Niger où les exploitations sont localisées dans des milieux très fragiles. Au niveau national, les ressources minérales possèdent plutôt une influence structurelle en agissant sur le centre de gravité économique des pays. Elles amplifient l'asymétrie au Mali tandis qu'elles modèrent celle du Niger.

La situation actuelle du Mali laisse peu de place à une réorientation prochaine de la politique de gestion de la manne aurifère. Cependant, une fois l'ordre rétabli dans le pays (au moins dans la partie méridionale), il sera urgent pour le gouvernement de définir une politique précise et à long terme pour que l'or contribue à sortir le Mali de la pauvreté et à solidifier les autres secteurs de son économie. Au Niger, le défi consiste à résister aux dangers qui se pressent sur ses frontières, à continuer sa transition démocratique et à garder le cap dans l'intégration de sa périphérie. Le Niger actuel possède toutes les cartes pour faire de ses richesses minérales un véritable outil de développement et de cohésion nationale.

* * *

Avec le soutien du



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
Direction de la coopération
au développement

Damien Deltenre est doctorant à l'Université catholique de Louvain. Ses recherches portent sur les ressources naturelles et la dimension géographique des guerres civiles.

Le **Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)**, créé en 1979, est un centre de recherche indépendant reconnu comme organisation d'éducation permanente par le Ministère de la Communauté française de Belgique. Le GRIP a pour objectif d'éclairer citoyens et décideurs sur les problèmes souvent complexes de défense et de sécurité, et souhaite ainsi contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr en soutenant les initiatives en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements. Le GRIP est composé d'une équipe de 22 collaborateurs permanents, dont 14 chercheurs universitaires, ainsi que de nombreux chercheurs-associés en Belgique et à l'étranger. < www.grip.org >

60. Hellendorff B., *Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest*, op. cit., p. 31.